

Liesbeth Homans rallume le feu linguistique

■ La ministre N-VA refuse de nommer quatre bourgmestres de la périphérie.

Éclairage Christian Laporte

Liesbeth Homans suivra immédiatement son mentor et ami Bart De Wever sur la liste du Parlement flamand à Anvers. Mais c'est un secret de *poesjenelle* qu'au sein de la N-VA, la blonde ministre de l'Intérieur nordiste au regard sévère ne fait plus l'unanimité. La volonté de se refaire une virginité linguistique pourrait expliquer la soudaine montée de prurit communautaire en périphérie bruxelloise où elle a décidé de ne pas confirmer, excusez du peu, les bourgmestres élus de Rhode-Saint-Genèse, Wezembeek, Drogenbos et Linkebeek.

Insubordination coupable

En l'occurrence Pierre Rolin, Frédéric

ric Petit, Alexis Calmeyn et Yves Ghequière. Leur (seul) crime ? Les collèges de ces communes déjà pilotés par ces maieurs n'ont pas respecté sa décision de faire envoyer une et une seule convocation aux communales par l'intermédiaire du gouverneur du Brabant flamand, Lode De Witte. Pire : ils ont doublé cet envoi de convocations à destination des électeurs francophones et néerlandophones en fonction de demandes antérieures dûment enregistrées.

Le hic dans la méthode imposée par la ministre est que le gouverneur aurait dû faire cet envoi en contradiction avec un double arrêt du Conseil d'État. L'un d'eux, du 29 juin 2014, jugea contraire au droit l'interprétation des lois linguistiques qui sous-tend la circulaire Peeters et d'autres circulaires successives. Pour rappel, les francophones devraient toujours réclamer chaque fois les documents qu'ils sont en droit de demander en français. Mais selon la haute juridiction, le citoyen d'une des communes à facilités de la périphérie bruxelloise

qui souhaite recevoir ses documents administratifs en français ne doit en faire la demande que tous les quatre ans. Un arrêt récent de la Cour de cassation confirma d'une certaine façon ces arrêts.

D'abord sur les ondes

Les quatre bourgmestres prétendument fautifs, déjà confirmés ou fraîchement élus et depuis lors désignés par des majorités en bonne et due forme auraient contrevenu en envoyant les convocations électorales en français aux électeurs francophones et en néerlandais aux électeurs néerlandophones. Ce que n'avaient pas fait le bourgmestre désigné de Wemmel ni celui de Crainhem. Le premier, Walter Van Steenkiste, en pleine connaissance de cause ; le second, Bertrand Wauquez, pouvait difficilement être sanc-

tionné puisque sa liste Kraainem Unie était encore dans l'opposition avant le scrutin communal. Mais son partenaire majoritaire fit comme les bourgmestres fautifs !

Plutôt surprenant aussi et qui conforte la thèse d'un rappel aux électeurs hésitants de la N-VA que le lion jaune et noir mord toujours, Liesbeth Homans ne leur a pas envoyé un courrier officiel mais a annoncé sa décision dans *De Ochtend* (Radio Eén).

Au cabinet Homans, on nous a précisé que la ministre se basait sur le fait que les fameuses circulaires n'ont jamais été supprimées. Et puis tapé et retapé sur le clou qu'on est en Flandre. On n'ose cependant imaginer les cris d'or-

fraie en Flandre si un ministre wallon devait prendre ce genre de décisions dans une commune à facilités en Wallonie.

“Un déni de démocratie intolérable et flagrant”

Comme on pouvait s'y attendre, la décision de Liesbeth Homans a suscité de vives réactions politiques francophones. Et, du coup, cela resserre leurs rangs dans la périphérie, même si Défi a estimé devoir lancer un trait acéré en direction du... MR. En fait, le parti d'Olivier Maingain voit dans cette *“nouvelle entrave à la démocratie une conséquence de la sixième réforme de l'État soutenue par le MR !”* *“C'est donc pour avoir appliqué la loi que des bourgmestres élus au suffrage universel ne sont aujourd'hui pas nommés !”* s'est insurgée Sophie Rohonyi, la présidente de Défi Périphérie.

Sophie Wilmès, ministre fédérale MR et elle aussi Rhodienne, avait réagi très vite en soulignant que

“l'entêtement de la ministre Homans à nier les arrêts du Conseil d'État, de la Cour de cassation, etc., constitue un déni de démocratie flagrant et intolérable pour les communes à facilités”.

Les bourgmestres non nommés vont réagir

Du côté des bourgmestres punis, on n'est pas

prêt de se soumettre. Frédéric Petit (MR) ne comprend pas que Liesbeth Homans ne respecte pas les décisions du Conseil d'État. Et annonce l'introduction d'un nouveau recours devant l'institution de la rue de la Science. À Rhode, un collège a été convoqué jeudi afin d'envisager d'éventuels recours. *“Nous attendons l'avis officiel afin de voir les véritables motivations”* explique Pierre Rolin. À Linkebeek, Yves Ghequière veut aussi analyser le courrier de la ministre. À Drogenbos, Alexis Calmeyn est plus que dubitatif. *“Il n'y a pas de problème de langue chez nous. La commune a toujours été un exemple en matière d'application de la loi. C'est la ministre qui crée les problèmes linguistiques dans la commune. Nous sommes les dupes de jeux politiques à l'approche des élections fédérales.”* Enfin, la décision d'Homans lèse aussi les Flamands. Le président du conseil de Linkebeek, Roel Leemans, déplore que les néerlandophones n'aient pas un échevin supplémentaire si Yves Ghequière n'est pas confirmé...

C.Le